

Résolution sur le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial sur les droits de la femme en Afrique - CADHP/Rés.380(LXI)2017

nov 15, 2017

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission), réunie du 1^{er} au 15 novembre 2017, à Banjul, République de Gambie, à l'occasion de sa 61^{ème} Session ordinaire :

Rappelant son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme et des peuples en vertu de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;

Prenant note de la Résolution CADHP/Rés.38 (XXXVIII) 99 créant le Mécanisme spécial sur les droits de la femme en Afrique, adoptée par sa 25^{ème} Session ordinaire, qui s'est tenue du 26 avril au 5 mai 1999, à Bujumbura, Burundi ;

Rappelant également la décision prise par sa 30^{ème} Session ordinaire, réunie du 17 au 27 octobre 2001, à Banjul, Gambie, de nommer le Rapporteur spécial sur les droits de la femme en Afrique ; la Résolution CADHP/Rés.63 (XXXIV) 03, adoptée par sa 34^{ème} Session ordinaire, réunie à Banjul, Gambie, du 6 au 20 novembre 2003 ; la Résolution CADHP/Rés.78 (XXXVIII) 05, adoptée par sa 38^{ème} Session ordinaire, réunie du 21 novembre au 6 décembre 2005 à Banjul, Gambie, sur le renouvellement du Mandat du Rapporteur spécial pour une période de deux ans et sa Résolution CADHP/Rés.112 (XXXII) 07 adoptée par la 42^{ème} Session ordinaire, organisée du 15 au 28 novembre 2007 à Brazzaville, République du Congo, sur le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial sur les droits de la femme en Afrique ;

Rappelant sa Résolution CADHP/Rés154 (XLVI) 09, CADHP/Rés.205 (L) 11 et CADHP/Rés.245 (LIV) 13 sur le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial ;

Prenant note de sa Résolution CADHP/Rés.327 (LVII) 15 sur la nomination de la Commissaire Lucy Asuagbor comme Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique ;

Gardant à l'esprit l'adoption et l'entrée en vigueur du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique ;

Consciente que de nombreux défis qui interpellent les femmes sur le continent africain se rapportent à la reconnaissance, à l'exercice et à la jouissance de leurs droits humains ;

Reconnaissant le travail considérable effectué par la Commissaire Lucy Asuagbor en sa qualité de Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique, notamment le récent lancement des Lignes directrices sur la lutte contre les violences sexuelles et leurs conséquences, qui seront utilisées, par les Etats membres de l'Union africaine, comme outil pratique pour garantir un meilleur respect de leurs obligations de combattre la violence sexuelle et ses conséquences en vertu des instruments régionaux et internationaux ;

Considérant que le mandat de la Commissaire Lucy Asuagbor est arrivé à son terme ;

Décide de renouveler, à compter du 15 novembre 2017 et pour deux années supplémentaires, le mandat de la **Commissaire Lucy Asuagbor** en qualité de Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique.

Fait à Banjul, Gambie, le 15 novembre 2017

